

## Des services

- Une laverie à tarif social,
- Une aide alimentaire en partenariat avec le Secours Populaire de Seine-et-Marne,
- Animations sportives et culturelles,
- Une salle informatique et un accès Wifi
- Parking pour voitures et deux roues

## Devenir résident

### Critères d'attribution

Avoir entre 18 et 26 ans, célibataire avec ou sans enfant, couple avec ou sans enfant.

Être en situation d'emploi ou en formation (CDI temps partiel, CDD, Contrats aidés ou en alternance, étudiant).

Les bénéficiaires des minima sociaux, avec un projet professionnel défini, peuvent également prétendre à un logement.

Habiter, travailler ou être en formation sur l'une des 14 communes de la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine\* ou être orienté par le SIAO de Seine-et-Marne.

### Demande de logement

Il faut prendre rendez-vous pour un entretien préalable. L'objectif est de vérifier les critères d'attribution, d'évaluer la demande et de présenter le fonctionnement et le règlement intérieur.

À l'issue de l'entretien, il est remis un dossier de demande de logement. Ce dossier doit être rempli et complété avec des documents justifiant votre situation.

Les dossiers complets sont alors étudiés par le Comité d'Attribution, composé par les représentants des différents partenaires (Mairie de Vaux-le-Pénil, Mission Locale, APAM, etc).

(\* ) Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Dammarie-les-Lys, Le Mée-sur-Seine, Melun, Montereau-sur-le-Jard, La Rochette, Rubelles, Saint-Germain-Laxis, Seine-Port, Vaux-le-Pénil, Voisenon.

## L'entrée dans la résidence

L'entrée dans le logement se fait en début de mois, prévoir : le paiement du dépôt de garantie, équivalent à un mois de redevance (possibilité de solliciter un **Loca-Pass**) et de l'assurance habitation.

Chaque résident signe un contrat de résidence et un règlement intérieur qu'il s'engage à respecter.

## Le Loca-Pass

Un dossier sera réalisé à votre entrée au sein de La Passerelle, si vous correspondez à un des critères d'attribution suivants :

- être salarié d'entreprise privée (y compris agricole) quel que soit le contrat de travail
- être en formation professionnelle
- être à la recherche d'un emploi
- être étudiant boursier d'État
- être salarié de la fonction publique non titularisé

Deux aides Loca-Pass sont disponibles :

### L'avance Loca-Pass

Un prêt sans intérêt égal au montant du dépôt de garantie prévu dans le Bail (soit environ 1 mois de redevance). Un remboursement en petites mensualités (à partir de 15 euros par mois) qui commence 3 mois après l'entrée dans le Foyer.

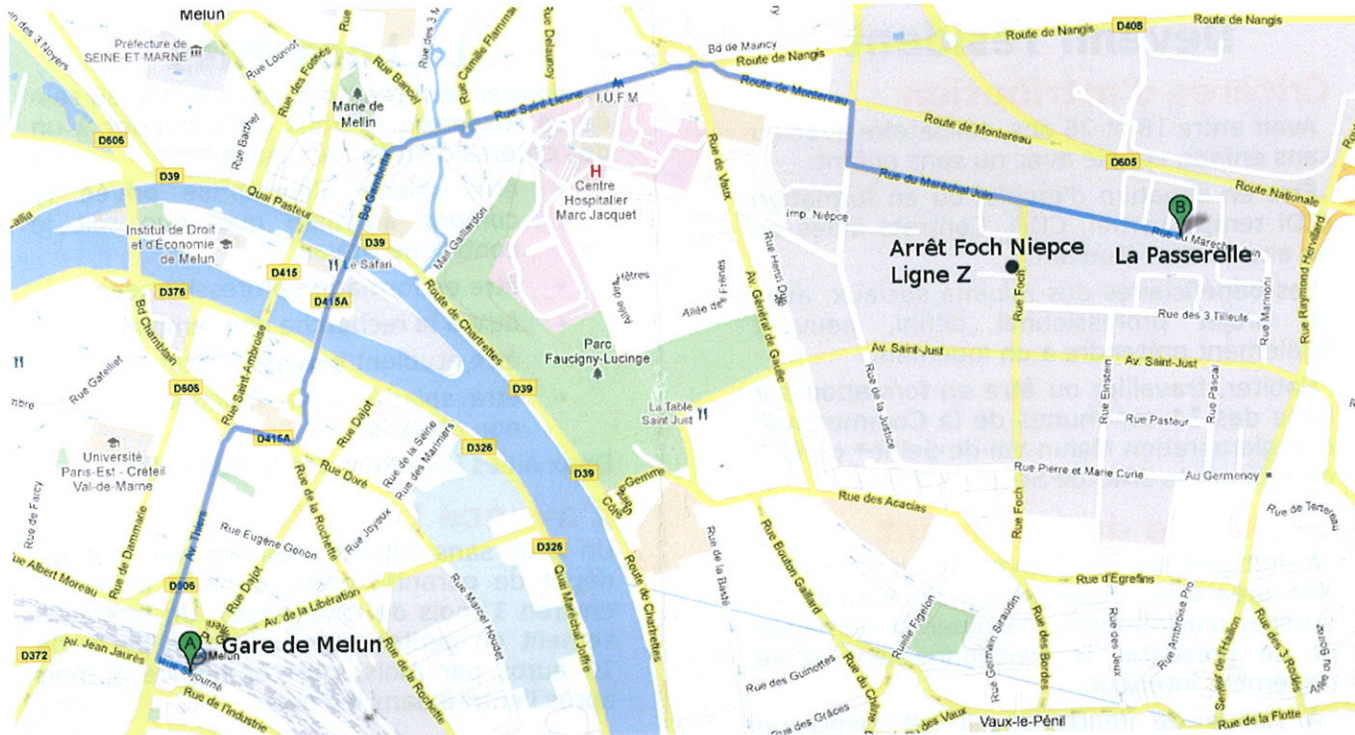
### La garantie Loca-Pass

- La garantie est mise en place à la demande du bailleur,
- Elle couvre jusqu'à 9 mois d'impayés
- En cas d'impayés de redevance, *Procilia Action logement* avance les sommes dues au propriétaire,
- La garantie est accordée gratuitement. Vous avez 3 ans maximum pour rembourser à *Procilia Action logement* les sommes versées à votre place (sans pénalités, ni intérêt).



# Plan d'accès

Accès : de la Gare de Melun, prendre le Bus Z jusqu'à la station Foch-Niepcé puis marcher pendant cinq minutes jusqu'à la Passerelle.



## Résidence Sociale

\*\*\*

## Foyer de Jeunes Travailleurs

843 rue du Maréchal Juin  
77 000 VAUX-LE-PENIL

☎ 01 64 39 16 86  
Fax 01 64 39 73 99  
passerelle@agrpf.fr

Ils nous soutiennent :



Projet initié et soutenu  
par la ville de Vaux-Le-Pénil

*3 chambres adaptées.*